



Accessibilité de l'établissement



Fiche informative de synthèse

Bienvenue au magasin **Gamm Vert de Privas**



ERP : 5

Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous.



Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services : vente de matériels agricoles, alimentaires et non alimentaires.

Ensemble des services et prestations fournis



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations du handicap

Le personnel sera sensibilisé à accueillir, à assister et à orienter le public avec toutes les formes de handicap.



Matériel adapté

Le matériel est entretenu et réparé. Le personnel connaît le matériel.



Parking

Le parking possède au moins une place aménagée et accessible.



Accès à l'établissement

L'entrée dans l'établissement se fait depuis le parking. L'établissement est de plain-pied.



Accueil et caisse de paiement

L'établissement possède au moins un point d'accueil et une caisse de paiement accessibles pour les personnes à mobilité réduite



Contact : responsable du magasin – responsable.privas.40@naturapro.fr

Consultation du registre public d'accessibilité : sur le site internet : www.naturapro.fr

N° SIRET : 52026876400013

ADRESSE : NATURA'PRO COOPERATIVE, AV DE GOURNIER
26200 MONTELIMAR



Natura'pro

SA – Jardinerie



PREFECTURE DE L'ARDECHE

Rue Pierre Filliat

07000 PRIVAS

LRAR

Montélimar, le 23 Septembre 2015

Objet : Attestation d'accessibilité d'un ERP

De 5^{ème} catégorie conforme au 21/12/14 exemptant d'Agenda d'Accessibilité Programmée

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article R.111-19-33 du code de construction et de l'habitation,

Je soussigné, M. ROBINET Sylvain, directeur général de NATURA'PRO SA, Siren 381 830 868 exploitant de l'Établissement recevant du public de 5^{ème} catégorie ou d'une installation ouverte au public, situé ZI Le Moulin du Seigneur 07000 PRIVAS, dénommé ou enregistré sous l'enseigne Gamm VERT. Section Cadastre AX, parcelle n° 803.

Atteste sur l'honneur que l'établissement ou installation susmentionné, répond à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur au 31 décembre 2014.

Cette conformité à la réglementation accessibilité prend en compte (cocher le cas échéant) :

Le recours à une ou plusieurs dérogations, obtenue(s) en application de l'article R.111-19-10 du code de la construction et de l'habitation (cf. Arrêté préfectoral accordant la ou les dérogations ci-joint) et, en cas de dérogation accordée à un établissement recevant du public, la mise en place de mesures de substitution permettant d'assurer la continuité du service public.

L'accessibilité d'une partie de l'établissement de 5^{ème} catégorie dans laquelle l'ensemble des prestations peut être délivré et, le cas échéant, la délivrance de certaines de ces prestations par des mesures de substitution.

J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation, en application des articles 441-1 et 441-7 du code pénal.

Natura'pro Sa p/o
Le Directeur Général
Sylvain ROBINET
Gamm Vert
Cedex
Le Lac - BP 324 - 07003 PRIVAS
Tél. 04 75 64 12 22
RCS 381 830 868 00083 - APE 4776Z

Article 441-1 du code pénal

Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour état d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.

Article 441-7 du code pénal

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.